

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU PIN

L'accueil de loisirs est sous la responsabilité de l'Association « Les Lucioles de la vallée ».

Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement intérieur :



ARTICLE 1 LE FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire est destiné aux enfants de 2 à 15 ans qui sont scolarisés. Il est ouvert de façon extrascolaire le matin et le soir. Les inscriptions pour la garderie seront faites sur des imprimés remis par l'équipe ou téléchargeable sur le site des Lucioles de la vallée.

- **Lieu** : l'accueil périscolaire est situé au-dessus de la mairie (même lieu que la bibliothèque)

Tél : 06.06.41.63.73 (directrice) ou 06.52.38.02.79 (présidente).

Les locaux sont mis à disposition par la municipalité.

- **Horaires** : l'accueil périscolaire est ouvert du lundi au vendredi inclus de 7h à 9h et de 16h30 à 19h.

L'accueil périscolaire n'est pas autorisé à garder les enfants au-delà de 19h, pour tout dépassement une tarification de 10 euros sera appliquée, tout en sachant que nous avons le devoir de prévenir la gendarmerie. Si vous ne pouvez être à l'heure, il est impératif de prévenir l'équipe dès que possible.

- **L'équipe d'animation** : elle est constituée d'une directrice Nathalie Brangier, d'animateurs diplômés ou en formation, et d'aides animateurs. La composition de l'équipe varie en fonction du nombre d'enfants inscrits, en accord avec la norme exigée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).
- **L'accueil des enfants** : il est OBLIGATOIRE que la personne responsable de l'enfant conduise et vienne chercher l'enfant auprès de l'équipe d'animation. S'il s'agit d'une autre personne, son identité devra être signalée au préalable par écrit et une demande de présentation d'une pièce d'identité sera exigée.
- **Goûter du soir** : le goûter est fourni par la structure. Pour cela, veillez à rendre les feuilles d'inscription. Une tarification de 0.25 centimes sera demandée lorsque la garderie n'aura pas été prévenue de la présence/absence de l'enfant.

Lors d'un débordement collectif une croix est notée pour le mois, au bout de 3 croix le goûter surprise est remplacé par un goûter standard.

- **Le fonctionnement** :

Le petit déjeuner du matin peut se prendre à la garderie, celui-ci est fourni par la famille.

Le mardi soir le ballon n'est pas autorisé à l'extérieur, pour respecter le club des aînés.

Un accompagnement aux devoirs (à partir de 17h30) est proposé aux enfants dont les parents en font la demande. Aucune obligation de résultat ne doit être attendue. La famille sera informée si l'enfant refuse cet accompagnement. Le jeudi soir, l'accueil famille est privilégié.

- **Discipline** : les règles de vie des enfants seront définies avec eux. L'indiscipline répétée d'un enfant fera l'objet d'une réflexion de l'équipe d'animation et l'employeur.

Tableau disciplinaire :

Comportement de L'enfant	croix	Croix	croix
Ne respecte pas l'adulte			
Ne respecte pas le matériel			
Est insolent			
Tape ses camarades			
Perturbe le groupe			

Trois croix : une sanction décidée par l'équipe est appliquée et les parents sont informés.

Si le comportement ne change pas : un entretien avec un ou plusieurs membres du bureau sera envisagé.

- **Santé, médicaments :**

Un enfant fiévreux ou malade ne peut être accueilli sur la structure.

Les vaccinations doivent être à jour pour les vaccins obligatoires.

Les animateurs ne sont pas habilités à distribuer les médicaments (sauf prescriptions médicales fournies au nom de l'enfant, avec l'ordonnance). Pour tout problème lié à la santé, la famille est prévenue, c'est celle-ci qui se charge d'appeler le médecin traitant. Si la famille ne peut être jointe, le médecin traitant de l'enfant peut être consulté. En cas d'impossibilité, la structure fait appel à un médecin référent du centre.

La structure se réserve le droit d'appeler les services d'urgence si nécessaire.

Les animateurs n'accompagnent pas hors de la structure l'enfant nécessitant un transport vers un site hospitalier. Ce dernier sera pris en charge par l'un des parents ou les services compétents.

- **Infos pratiques :**

Tout objet apporté par l'enfant reste sous son entière responsabilité, l'enfant n'est pas autorisé à sortir ses objets lors du goûter.

Neige : en cas de neige, l'accueil des enfants se fera à la garderie du Pin (au-dessus de la mairie).

ARTICLE 2 LES INSCRIPTIONS

Les absences/présences éventuelles devront être signalées 48 heures à l'avance. Dans tous les cas, prévenir la directrice au 06.06.41.63.73 (laisser message si absence) ou sur le mail brangier.lepin@yahoo.fr ou lesluciolesdelavallee@orange.fr

Remplir une fiche d'inscription par enfant, comprenant les renseignements généraux et une fiche sanitaire (avec photocopie : des vaccins et CPAM et attestations d'assurance extrascolaire), deux autorisations parentales, le n° allocataire CAF ou la photocopie des bons vacances MSA signée (signature originale).

Adhérer à l'Association « les lucioles de la vallée » est obligatoire pour bénéficier du service proposé, l'adhésion est annuelle.

Le présent règlement est révisable tous les ans.

Co-présidentes

Directrice

Parents

Enfants (dès CE1)

